

Distr.
GENERALE

A/AC.237/38
16 août 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
Huitième session
Genève, 16-27 août 1993
Point 3 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT LE MECANISME
FINANCIER ET L'OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS
EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

Projet de système d'échange d'informations relatif aux activités nationales

Note de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies
pour l'environnement et du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. DESCRIPTION DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS . .	4 - 12	2
III. ORGANISATION ET ESTIMATION DU COUT DU PROJET .	13 - 16	4

I. INTRODUCTION

1. Suite à une demande du Comité à sa sixième session, le secrétariat intérimaire a établi pour la septième session une note sur un système d'échange d'informations concernant les activités dans le domaine des changements climatiques (A/AC.237/28, sect. I.A). Le système viserait principalement à faciliter et à coordonner l'octroi, sur demande, d'un appui extérieur aux fins de l'exécution d'activités relatives à la Convention dans les pays en développement et dans d'autres pays (en vue en particulier de l'application du paragraphe 7 de l'article 12 de la Convention mais également de l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 8 et du paragraphe 4 de l'article 12, ainsi que des paragraphes 8 et 9 de la résolution 47/195 de l'Assemblée générale). Un tel système d'échange d'informations serait établi conjointement par le secrétariat intérimaire et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

2. A sa septième session, le Comité s'est félicité de la déclaration de la Directrice exécutive du PNUE confirmant que ce dernier était disposé à collaborer à ce projet commun sous les auspices du secrétariat intérimaire. Il a demandé au Secrétaire exécutif de faire le nécessaire, en collaboration avec le PNUE, pour mettre sur pied le projet commun proposé, compte tenu des vues exprimées par les délégations au cours du débat sur cette question, et de rechercher des fonds extrabudgétaires pour le financer, si possible par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a demandé en outre au Secrétaire exécutif de faire rapport sur l'état d'avancement des travaux à sa huitième session.

3. Suite à cette demande, la Directrice exécutive du PNUE et le Secrétaire exécutif ont élaboré la proposition commune qui est décrite ci-après.

II. DESCRIPTION DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS

4. Le projet s'intitule "Activités nationales relatives aux changements climatiques : système d'échange d'informations" (CLIMEX).

5. La structure du projet "CLIMEX" correspondra pour l'essentiel à la description des paragraphes 5 à 8 a), 9 à 14 et 17 à 20 du document A/AC.237/28, présenté au Comité à sa septième session. En bref, l'accent sera initialement mis sur l'échange d'informations relatives aux activités nationales, en vue de faciliter et de coordonner l'appui extérieur nécessaire pour entreprendre ces activités et de mettre à la disposition des utilisateurs intéressés les informations concernant leurs résultats. En ce qui concerne l'aspect "demande", il s'agirait d'informations sur les études achevées, en cours ou prévues concernant les inventaires nationaux des émissions par sources et de leur absorption par les puits, les répercussions et les mesures d'adaptation, les mesures d'atténuation et les activités relatives au renforcement des capacités, à la recherche, à l'observation systématique, à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public. Ces informations feront apparaître les lacunes qui subsistent du côté de la "demande" (quels sont les pays et les sujets qui n'ont pas été abordés) et qu'un appui extérieur permettrait de combler. Du côté de l'"offre", l'information porterait notamment sur les sources multilatérales et bilatérales de services spécialisés et de financement, pouvant appuyer les

activités nationales sur les changements climatiques, en particulier dans les pays en développement.

6. Le projet "CLIMEX" sera mis en place progressivement et comprendra une phase pilote puis une phase complémentaire. Au cours de la phase pilote, qui devrait débuter en octobre 1993, les activités seront entreprises et une pratique sera mise en place. En outre, un projet de phase complémentaire, mis au point à partir d'une évaluation de la phase pilote, sera présenté pour financement, éventuellement dans le cadre du FEM. Des rapports d'activité seront soumis en tant que de besoin au Comité puis à la Conférence des Parties ainsi qu'au Conseil d'administration du PNUE.

7. Le projet commun s'inspirera des activités actuellement entreprises par le PNUE et le secrétariat intérimaire et les intégrera, notamment le rapport du PNUE intitulé "Country Study Report", régulièrement soumis au GIEC. Ce rapport contient des renseignements sur les monographies nationales officielles concernant les changements climatiques, notamment les inventaires des émissions des gaz à effet de serre et leur absorption par les puits, les études d'impact et les analyses de l'atténuation des émissions (voir le document IPCC-IX/INF.2 "Country Study Report" du 22 juin 1993). Les résultats du projet permettront d'intensifier les travaux en cours, notamment :

- a) En améliorant l'information sur les activités nationales;
- b) En fournissant des informations sur les sources de soutien aux activités nationales;
- c) En introduisant les informations dans une base de données informatisées;
- d) En améliorant l'accès des utilisateurs à l'information.

8. Au cours de la phase pilote, on s'efforcera de recenser les informations disponibles, de déterminer les domaines dans lesquels il y a lieu de rechercher des informations complémentaires et de commencer à recueillir et à traiter ces informations. On pourra également définir concrètement les capacités nécessaires à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information. Le système sera conçu de manière à en rendre l'accès facile tout en accordant l'importance qu'elle mérite à la protection des informations confidentielles.

9. Le projet "CLIMEX" aura pour objet la recherche active d'informations sur les activités achevées, en cours ou prévues concernant les changements climatiques, les demandes formulées par les pays en développement et les autres pays en vue d'entreprendre de telles activités et les ressources dont disposent les pays et les organisations. Le questionnaire actuellement utilisé par le PNUE sera révisé et élargi pour tenir compte des informations nécessaires au projet. On cherchera notamment à obtenir des renseignements permettant de préciser, du côté de la "demande", l'assistance requise et, du côté de l'"offre", les intérêts des bailleurs de ressources dans ce domaine, les types de projets/programmes qu'ils financent ou seraient disposés à financer, le montant des ressources financières disponibles et les conditions de leur octroi.

10. Au cours de la phase pilote, la fonction d'échange d'informations sera remplie par les voies traditionnelles de communication (supports imprimés, téléphone et télécopie), ainsi que par des contacts lors des sessions du Comité. Il est prévu d'utiliser des systèmes d'information plus modernes : disquettes, réseaux informatiques existants ou prévus, comme par exemple le panneau d'affichage électronique actuellement mis en place par le Bureau d'information du PNUE sur les changements climatiques, etc. Cela dépendra des ressources disponibles. Le projet sera entrepris en collaboration étroite avec les activités de renforcement des capacités et de formation des autres organisations dans ce domaine, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) etc., afin que les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, soient en mesure de tirer profit des informations obtenues.

11. Toujours au cours de la phase pilote, le PNUE et le secrétariat intérimaire utiliseront le système pour encourager les contacts entre fournisseurs potentiels et usagers des ressources techniques et financières. En outre, les gouvernements pourront, par l'information répartie, entrer directement en contact afin de rechercher les ressources extérieures dont ils ont besoin, sans passer nécessairement par l'intermédiaire du projet, tout en maintenant ce dernier informé.

12. Des liaisons seront établies avec d'autres systèmes d'information et organismes appropriés susceptibles de contribuer à la fourniture des renseignements demandés, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour ce qui est des inventaires des techniques, le système d'échange d'informations "GREENTIE" de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les techniques concernant les gaz à effet de serre, ainsi que d'autres organisations : FEM, PNUD, Banque mondiale et Organisation météorologique mondiale (OMM).

III. ORGANISATION ET ESTIMATION DU COUT DU PROJET

13. Le projet aura son siège à Genève et sera exécuté sous la surveillance commune du PNUE et du secrétariat intérimaire. Son directeur sera choisi conjointement par le PNUE et le secrétariat intérimaire.

14. Un échange véritable d'informations suppose une capacité permettant de les recueillir, traiter, stocker et diffuser efficacement. Le secrétariat intérimaire a pu acquérir certains matériels et logiciels essentiels, ainsi que des services spécialisés, dotant ainsi le projet d'une infrastructure (voir le paragraphe 36 du document A/AC.237/40). On fait l'hypothèse que le secrétariat intérimaire continuera à fournir l'infrastructure nécessaire en matériel informatique.

15. Le budget provisoire du projet au cours de la phase pilote (octobre 1993 - septembre 1994) est le suivant :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Directeur du projet	190 000 <u>1/</u>
Administrateur auxiliaire	80 000 <u>1/</u>
Assistant des services généraux	55 000 <u>1/</u>
Frais de voyage	30 000
Equipement et matériel informatiques	25 000
Communications, impression et établissement des rapports	30 000
TOTAL :	<u>410 000</u> <u>2/</u>

16. La Directrice exécutive du PNUE et le Secrétaire exécutif ont engagé des consultations pour préciser ces estimations et obtenir le financement nécessaire. Le PNUE est disposé à partager les coûts afférents au directeur du projet. Pour le secrétariat intérimaire, la formule la plus plausible serait de recourir au fonds d'affectation spéciale destiné au financement du processus de négociation. Un financement bilatéral du poste d'administrateur auxiliaire pourrait être une autre possibilité.

Notes

1/ Ce chiffre comprend non seulement le traitement, mais aussi une estimation des dépenses communes de personnel.

2/ Selon la source de financement, il pourrait y avoir lieu de prévoir des ressources supplémentaires au titre des frais généraux.
